



Pêche : le Parlement européen modernise les contrôles

D'un côté, plus d'équipements de surveillance embarqués et un registre européen des infractions, de l'autre, plus de flexibilité dans le contrôle des quotas de poissons : c'est en substance la direction que les députés européens souhaitent imprimer au contrôle des pêches en Europe suite au vote, mercredi, du rapport Aguilera par 401 voix (247 contre).

Répondant à la demande de l'industrie, le Parlement propose le doublement de 10 à 20 % de l'actuelle « marge de tolérance » entre la quantité de captures de poissons autorisée et celle déclarée. Cette flexibilité serait même de 25 % pour le thon. Pour le thon tropical et conformément à la demande d'Orthongel, une marge de 10 % sur l'ensemble des prises (et non espèce par espèce) est prévue. Son directeur général Michel Goujon confiait jeudi un « certain soulagement ».

Les pêcheurs qui demandaient que les caméras à bord soient totalement facultatives n'ont en revanche pas eu gain de cause. Elles devraient être obligatoires pour les navires de plus de 12 mètres jugés « à risque » d'infraction ou ceux, quelle que soit leur taille, déjà impliqués dans des infractions graves en particulier à l'interdiction des rejets en mer. L'obligation d'installer sur les navires des instruments de contrôle de la puissance a, elle, été écartée.

C'est maintenant aux ministres des Vingt-Sept de prendre position.

Lien article :

<https://www.letelegramme.fr/economie/peche-le-parlement-europeen-modernise-les-controles-11-03-2021-12717364.php>

